

ACCOMPAGNATEUR BÉNÉVOLE DE BALADE (ABB)

FILIÈRE FÉDÉRALE



La formation d'accompagnateur balade de proximité permet d'encadrer des balades urbaines, favorisant la découverte de la marche en pleine nature, la sensibilisation à la protection de l'environnement et la découverte du patrimoine.



TAUX DE RÉUSSITE *
X %



NOTE DE SATISFACTION *
X/10

**Nouvelle formation*



CARDIO
●○○○○



ÉQUILIBRE
●○○○○



SOUPLESSE
○○○○○



RENFORCEMENT
MUSCULAIRE
●○○○○

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À tous les Licenciés de la Fédération Française Sport Vitalité (EPGV)

OBJECTIFS :

- Conduire un groupe de pratiquants en sécurité en lien avec la balade
- Organiser des sorties dans le cadre d'une association affiliée à la FFEPGV (clubs, structures déconcentrées)
- Maîtriser les règles de sécurité liées à l'environnement de la balade et les dispositifs en cas d'accident
- Planifier et encadrer une sortie, en toute sécurité

CONTENUS :

- Apprendre à préparer une sortie à partir de critère prédéfini
- S'approprier l'ensemble des règles de sécurité liées à l'encadrement d'une sortie
- Savoir évaluer le niveau des pratiquants
- Planifier les sorties au sein de mon club
- Connaître et transmettre la charte du marcheur responsable
- Accompagner le pratiquant vers la pratique Sport-Santé

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apport de connaissances et de mises en pratique sur le terrain
- Formation centrée sur la pratique en lien avec les compétences d'accompagnateur
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des accompagnateurs

BÉNÉFICES MÉTIER :

Fonction exercée dans le cadre d'une activité bénévole pouvant déboucher sur des allègements de formation sur le CQP ALS option ARPO (Activités de Randonnée, de Proximité et d'Orientation)

LES PRÉ-REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être licencié à la FFEPGV
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique
- Avoir de l'appétence pour la marche et une condition physique suffisante pour faire une balade à la demi-journée ou journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 20 participants maximum

MODALITÉS DE VALIDATION :

- Feuilles de présence
- Fiche d'émargement
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Évaluation formative

MODALITÉ DE CERTIFICATION :

- Pour y accéder :
- Avoir suivi intégralement la formation.
- Formation certifiante
- Avoir planifié à minima 2 balades sur des thématiques culturelles

POINTS FORTS :

- Possibilité d'organiser et d'encadrer en sécurité des sorties sur chemins et sentiers balisés ou circuits urbains pour un effectif de 20 personnes maximum en autonomie.

OUTILS :

- Manuel de formation

ACCOMPAGNATEUR BÉNÉVOLE DE BALADE (ABB)

FILIÈRE FÉDÉRALE



DIPLÔME REMIS :

- Attestation fédérale "Accompagnateur Balade"

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Accompagnateur de Randonnée niveau 1
- Accompagnateur Raquettes à neige
- CQP ARPO



DATES

Formation : Les 29,30,31 octobre 2026

Classe virtuelle : Le 28 janvier 2027



LOCALISATION

Présentiel : VALENTINE (31800)



DURÉE : 23 HEURES

- Positionnement et formation en centre : 21h
- Classe virtuelle en distanciel : 2h

INTERVENANT.E.S



Carol GUIBERT

Chargée de développement et de formation des activités en extérieur



Emmanuelle COMPAGNON

Directrice de formation



TARIFS

FRAIS PÉDAGOGIQUES :

115,00 €

FRAIS ANNEXES : (HÉBERGEMENT ET RESTAURATION) :

**À LA CHARGE DU STAGIAIRE
OU DU FINANCEUR**

FRAIS D'INSCRIPTION :

40,00 €
(NON INCLUS DANS LES FRAIS
PÉDAGOGIQUES)



**Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à cette formation ?
Contactez-nous ! Nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS



Téléphone
[05.34.25.77.90](tel:05.34.25.77.90)



Email
formation.occitanie@comite-epgv.fr



Site internet
www.formationepgv.com